

2^{ème} Réunion « Négociation Déprécarisation des CDD » 15/04/2021

Présents : Philippe LE-BLON BOITIER (DRHDS) – Florence MENU (Chargée de mission) – Adélaïde ROUSSEAU (Juriste)

CFDT : Gabrielle MAURY - Corinne HIERONIMUS – Nadine PASTRE

Autres représentations syndicales représentatives : CFE CGC – CGT - FO

Monsieur LE-BLON BOITIER nous a indiqué que, la page étant blanche, il n'y a pas de positionnement dogmatique de la Direction et que celle-ci est ouverte à toutes les propositions.

Pour autant, le démarrage de la réunion a fait l'objet d'une mise au point de toutes les OS, au regard de la non-transmission d'éléments support préalables à la préparatoire.

La délégation CFDT a fait la déclaration suivante :



DECLARATION DE LA DELEGATION CFDT

2^{ème} réunion de négociation « DEPRECARISATION DES CDD » du 15 avril 2021

L'intérêt stratégique des négociations au sein de notre agence n'est plus à démontrer, cependant l'atteinte des objectifs au regard du dialogue social ne peut se faire que sur la base d'un travail sérieux et effectif.

La préparatoire est donc une étape essentielle tel que rappelé dans l'accord de séquençement.

Pour ces raisons, la Délégation CFDT, s'appuyant sur les engagements de la direction concernant les négociations, rappelle que, pour chacune d'entre elles, et ainsi que cela est indiqué dans l'accord de séquençement (*Titre 2 – Règles communes à toutes les négociations menées au sein de l'UES – Article*

2.1. / Méthodes de travail) :

- **La Direction s'engage à fournir aux organisations syndicales**, les moyens leur permettant de mener les négociations (réunions préparatoires, heures de délégation, moyens matériels mis à disposition

des syndicats...) ainsi que ses propositions et compte-rendu des réunions précédentes tels que définis aux articles ci-dessous.

- Les organisations syndicales s'engagent à prendre connaissance, en amont des réunions, de l'ensemble des documents et dossiers d'information transmis par la Direction de manière à être en capacité de formuler des propositions concrètes, sur chaque thème de négociation.

Lors de notre première réunion, vous nous avez fait part de votre volonté de faire bouger les lignes sur la thématique de la déprécarisation.

Pour mémoire, quelques-uns de vos verbatim sur le sujet :

- "Il est anormal qu'il y ait autant de CDD"
- "Il est anormal de ne pas être dans un discours de vérité et de transparence sur la pérennité dans un emploi."
- "Il n'est pas normal de dire à une personne qui a 4 à 5 ans d'expérience au sein de l'entreprise, qu'elle n'a pas le niveau, pas les compétences pour le poste. On doit clairement énoncer les choses dès le départ."
- "L'intégration en CDI est soumise à : polyvalence métier, mobilité géographique, adaptabilité et maîtrise des techniques pédagogiques en distanciel."
- "Soit on aide les salariés à monter en compétences, soit on ne peut pas prévoir l'intégration mais alors un discours de vérité est indispensable."

Par ces propos encourageants, nous pensons obtenir l'ébauche, la trame, qui constitueraient les fondamentaux de l'accord afin de poursuivre notre travail sur la thématique. Force est de constater que ce n'est pas le cas et, pour reprendre votre formulation :

- **Il est anormal** que nous n'ayons aucun document support, ou trame d'un accord, de votre part.

Nous vous rappelons que 6 réunions sont prévues sur cette négociation qui s'achèvera en Octobre 2021, que nous en sommes à la seconde, que la méthode de travail pour atteindre les objectifs doit être rigoureuse et que cela passe notamment par des supports de travail partagés.

Nous devons avoir conscience que la réussite de l'accord sur la déprécarisation auquel nous voulons aboutir répond de la responsabilité de chacun et de la confiance mutuelle.

En conclusion, la délégation CFDT doute d'une part de l'implication de la Direction sur ce sujet, et d'autre part du respect qu'elle accorde au travail des délégués syndicaux.

Malgré de nombreuses relances, elle constate que le message n'est toujours pas entendu.

Par conséquent la délégation CFDT informera la Direction du non-respect de la méthode de travail initialement prévue.

A l'issue des différentes interventions des OS, une suspension de séance a été demandée.

Plusieurs points ont alors fait l'objet d'un consensus entre OS :

- Respect de l'accord de séquençage et des délégués syndicaux
- Remise de documents en amont à la préparatoire (*dont compte-rendu et réponses aux questions posées à la 1^{ère} réunion*)
- Redénomination de cette Réunion plénière en Réunion de présentation avec report de la date de plénière

D'autres points étaient divergents :

- Quitter la séance
- Ecouter la présentation sans intervention de notre part

Cette suspension a permis de se positionner sur la conduite à tenir.

La Délégation CFDT a, de ce fait, décidé de ne pas jouer la politique de la chaise vide.

Elle a souhaité optimiser la fin de la matinée en obtenant des informations qui lui permettent d'avancer sur la thématique et les périmètres de l'accord.

Pendant environ une demi-heure, le DRH a présenté un tableau de répartition par type de CDD et a évoqué une trame d'accord comportant trois niveaux :

- Conditions d'accès à la cédésation (*détermination des critères de priorité, règles de mobilité, de compétences, ...*)
- Conditions de réalisation des contrats CDD (*conditions de rémunération, classification, formation, accompagnement des compétences, temps de travail, congés, ancienneté, ...*)
- Autres modalités de collaboration à mettre en œuvre (*types de contrats : CDI spécifiques, ponctuels -type instituts de sondage-, CDD de chantier, d'usage, missions, ...*)

La réflexion des négociatrices :

Si aujourd'hui la page est blanche comme le dit le DRH-N, un travail de fond, à savoir un état des lieux de l'activité globale de l'Afpa et de la RH nécessaire, nous permettrait de partir sur des bases claires et définies.

Mais pour l'heure, que ce soit par le biais du document ou dans l'explication orale qui nous a été faite, les éléments apportés par la direction ne constituent pas un travail suffisant donnant matière à construire la base d'un accord dans le cadre d'une thématique aussi vaste.

Tout en ayant demandé le report de cette réunion à la Direction comme les autres OS, la délégation CFDT a fait le choix de simplement écouter les éléments que le DRH-N souhaitait transmettre à l'ensemble des OS. Elle a ensuite quitté la réunion comme prévu.

Pour conclure, la délégation CFDT espère que ses attentes et ses besoins seront pris en compte afin de pouvoir avancer concrètement lors de la prochaine (et deuxième...) réunion de négociation.

Prochaine réunion : Jeudi 27 mai 2021 (préparatoire le 26 mai)